



LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE ET DE L'UNION EUROPÉENNE

Amy LECLERCQ

27 septembre 2019

PLAN

- I) Le Conseil de l'Europe
 - Composition
 - Moyens et domaines d'action

- II) L'Union européenne
 - Organes et institutions
 - Moyens et domaines d'action

I - LE CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Organisation intergouvernementale

47 Etats membres

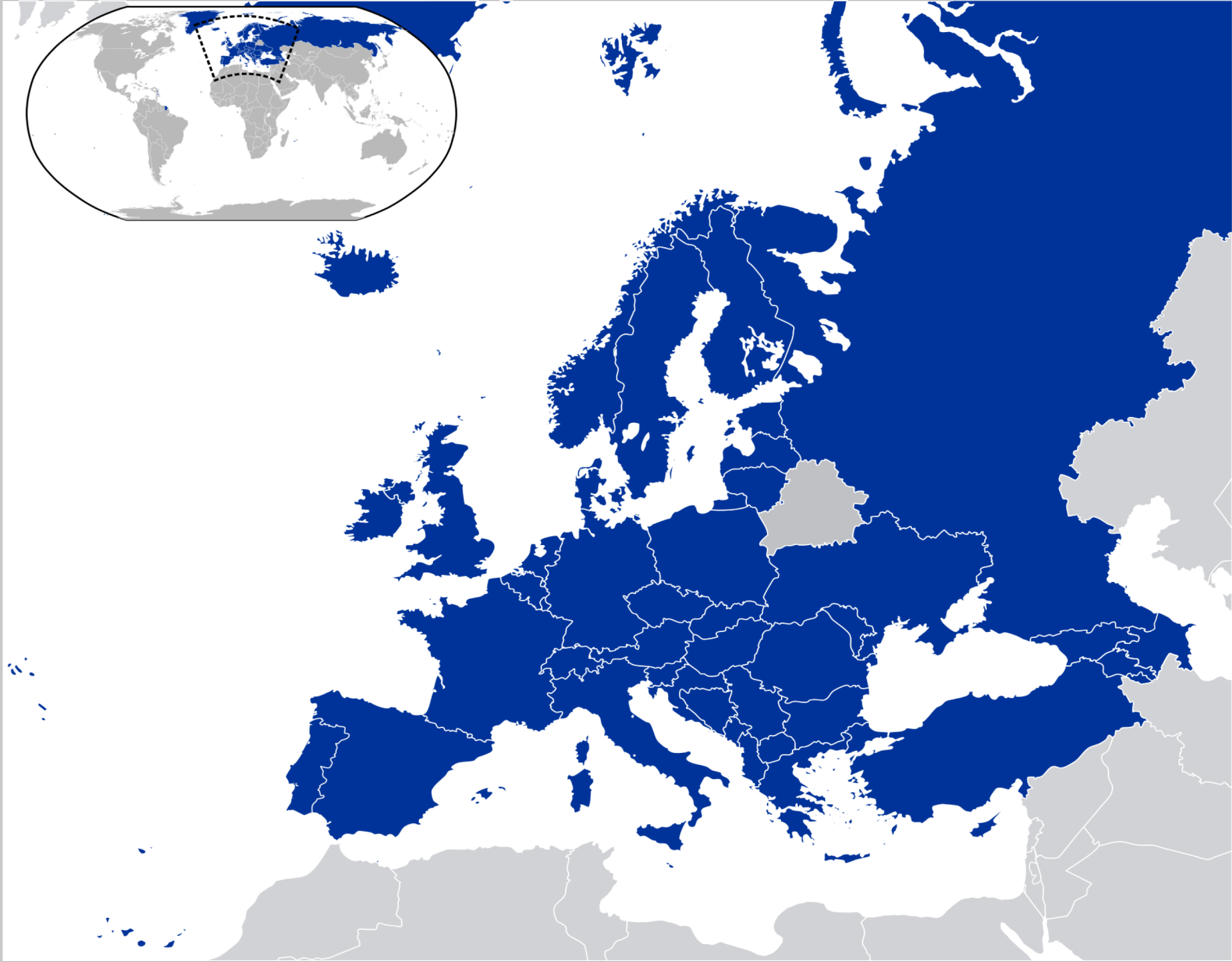
830 millions d'habitants

Création : 5 mai 1949

Siège : Strasbourg

Environ 2500 agents

Budget 2018 : 446 millions d'euros (70 Cour)



Composition du Conseil de l'Europe

Comité des ministres

Assemblée parlementaire

secrétariat général

L'assemblée parlementaire

- 1^{ère} assemblée européenne et la plus vaste.
- Liliane Maury Pasquier (Suisse) élue en juin 2018.
- 324 parlementaires
- parlementaires désignés ou élus au sein des parlements nationaux. Modalités propres à chaque État membre.
- Le nombre de siège est attribué aux États membres dès leur entrée : considération du nombre d'habitants, considérations politiques. Entre 2 et 18 parlementaires par État membre.
- Ex : Russie a 18 parlementaires. Lichtenstein en a 2.
- Membres observateurs : attribué à des États non membres (pas forcément européens).

Moyens d'actions

- Résolutions (Etats membres), Recommandations (Comité ministres)
- Conventions
- Organes de contrôle :
 - Juridictionnel : Cour européenne des droits de l'Homme
 - Non juridictionnel :

Comité de prévention de la torture (CPT)

Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des violences domestiques (GREVIO)

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

Commission de Venise (Commission pour la démocratie par le droit)

Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales

- Traité de Rome 4 novembre 1950
- Entrée en vigueur le 3 septembre 1953

- Standard minimum de protection des droits fondamentaux en Europe
 - Droit à la vie (art. 2)
 - Interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (art. 3)
 - Droit à un procès équitable (art. 6)
 - Droit au respect de la vie privée et familiale (art. 8)
 - Liberté d'expression (art. 10)
 - Prohibition des discriminations dans la jouissance des droits et libertés (art. 14)

Cour EDH

- Siège à Strasbourg
- Composition : 1 juge par Etat membre
- Possibilité de saisine : Etat membre ou particulier
- Plus de 16 000 arrêts rendus depuis 1959
- France : 1013 arrêts rendus (736 violations)
- Russie : 2501 arrêts rendus (2365 violations)



II- L'UNION EUROPÉENNE



« Association politico-économique sui generis »

28 Etats membres

513 millions d'habitants

Budget 2018 : 160 milliard d'euros

France : 87 milliards d'euros

Etapes clés de la construction de l'UE

- 9 mai 1950 : Déclaration R. Schuman
- 1951 : CECA
- 1957 : Traité de Rome CEE
- 1992 : Traité de Maastricht : Union européenne
- 1993 : Entrée en vigueur du Marché unique
- 1999 : L'euro : monnaie officielle des pays participants à l'UEM
- 2000 : Traité de Nice
- 2007 : Traité de Lisbonne
- 29 mars 2017 : activation de l'article 50 TUE par le gouvernement britannique

CONSTRUCTION EUROPÉENNE LES ÉTAPES :

1957

1973

1981

1986

1995

2004

2007

2013



* Réunification allemande en 1990

7 pays candidats à l'adhésion :

- Albanie
- Macédoine du Nord
- Monténégro
- Serbie
- Turquie
- Bosnie-Herzégovine (candidat potentiel)
- Kosovo (candidat potentiel)
- Islande (retrait du processus d'adhésion le 12 mars 2015)


« Une Europe à plusieurs vitesses »



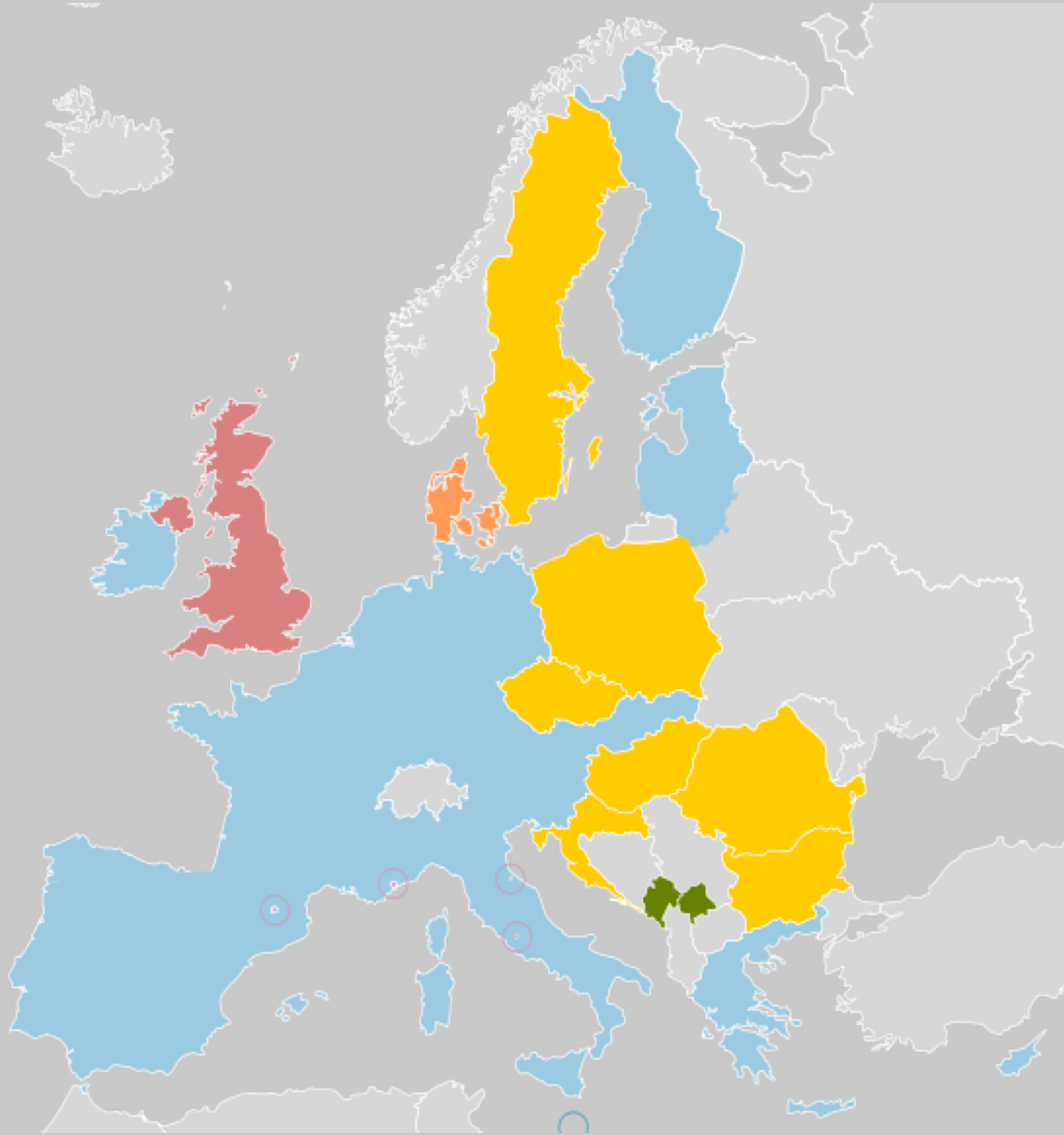
 États appliquant l'accord Schengen (octobre 2013)

Union européenne :

 États appliquant Schengen

 États hors Schengen

Réalisation : Atelier de cartographie de Sciences Po, janvier 2008
 actualisée au 1^{er} octobre 2013
 © Dila - 2013



Bleu : Zone euro

Rose et orange : État de l'UE qui n'est pas obligé de rejoindre la zone euro (Royaume-Uni & Danemark)

Jaune : États de l'UE qui sont obligés de rejoindre la zone euro

Rose clair : Micro-états utilisant l'euro avec l'accord de l'UE

Vert : Pays qui ont adopté l'euro unilatéralement

Les organes et institutions de l'UE

- Parlement européen
- Conseil européen
- Conseil de l'Union européenne
- Commission européenne
- Cour de justice de l'Union européenne
- Banque centrale européenne
- Cour des comptes européenne
- Service européen pour l'action extérieure
- Comité économique et social européen
- Comité européen des régions
- Banque européenne d'investissement
- Médiateur européen
- Contrôleur européen de la protection des données

Le parlement européen



- 751 députés élus au suffrage universel direct
- Doté de pouvoirs législatifs
- Pouvoir de contrôle politique sur la Commission et le Conseil UE

Le nouveau Parlement européen

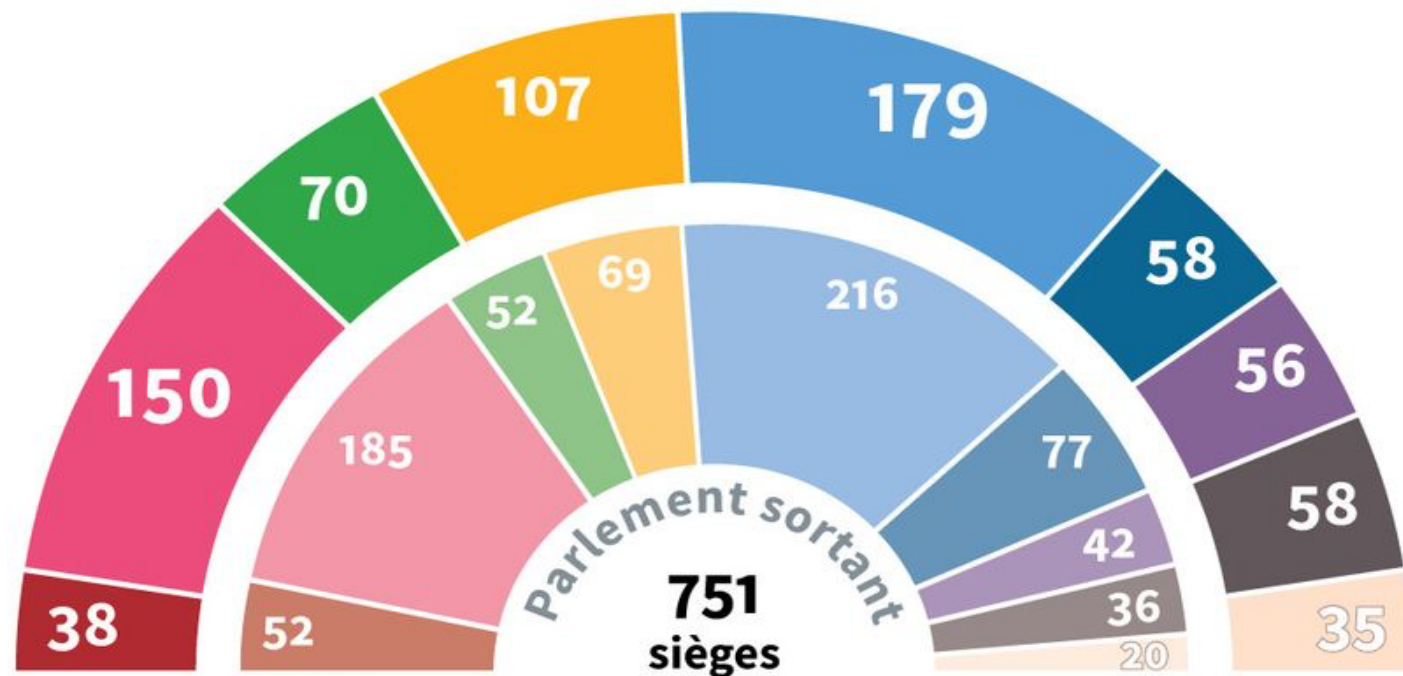
Projections par groupe politique, en sièges

À 1h20 GMT

2019



Parlement européen



- Extrême gauche et écologistes
- Socialistes et sociaux-démocrates
- Verts et partis régionalistes
- Libéraux et centristes
- Démocrates-chrétiens et droite
- Conservateurs et eurosceptiques
- Souverainistes
- Extrême droite
- Non inscrits et nouveaux partis

© AFP Source : Parlement européen



Le Conseil européen

- Rôle d'impulsion politique
- Composé de chefs d'Etats ou de gouvernements des pays membres
- Se réunit minimum 2 fois par an
- Discute des dossiers les plus importants
- Pouvoirs spécifiques UEM et PESC
- Décisions prises par consensus
- Président : Donald Tusk

Le Conseil de l'Union européenne

Conseil des ministres



- Assure la représentation et la défense des intérêts des Etats membres
- Composé des représentants des Etats membres de niveau ministériel
- Exerce les fonctions législatives et budgétaires avec le Parlement
- Présidence : Etats membres : système de rotation prédéfini pour une durée de 6 mois
- 2 formations :
 - Conseil des affaires étrangères
 - Conseil des affaires générales



La Commission européenne

- « Gardienne des traités »
- Organe exécutif de l'UE
- Défend l'intérêt général de l'UE
- 1 commissaire par Etat membre



La Cour de Justice de l'Union européenne

- Siège : Luxembourg
- Assure le respect du droit de l'UE
- 1 juge par Etat membre
- Principales actions devant la Cour :
 - Questions préjudicielles
 - Recours en manquement
 - Recours en annulation
 - Recours en carence

Moyens et domaines d'actions de l'UE

Les compétences de l'Union européenne

Les compétences exclusives

- L'union douanière;
- L'établissement de règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur;
- La politique monétaire pour les pays de l'UE dont la monnaie est l'euro;
- La conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche
- La politique commerciale commune
- La conclusion d'accords internationaux sous certaines conditions

Les compétences partagées

- Le marché intérieur;
- La politique sociale, pour les aspects définis de façon précise dans le traité exclusivement;
- La cohésion économique, sociale et territoriale;
- L'agriculture et la pêche;
- L'environnement;
- La protection des consommateurs;
- Les transports;
- Les réseaux transeuropéens;
- L'énergie;
- L'espace de liberté, de sécurité et de justice;
- Les enjeux communs de sécurité en matière de santé publique;
- Le recherche, le développement technologique et l'espace;
- la coopération au développement et l'aide humanitaire.

Les compétences d'appui

- La protection et l'amélioration de la santé humaine;
- L'industrie;
- La culture;
- Le tourisme;
- L'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport;
- La protection civile;
- La coopération administrative.

Les compétences particulières

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

Moyens d'action

- Traités européens (droit primaire)
- Règlements
- Directive
- Décision
- Recommandations et avis

Exemples de domaines d'actions privilégiés

DROIT D'ASILE (Espace de liberté, de sécurité et de justice)

- Convention de Dublin 1990
- Aujourd'hui Dublin III (2013)
- Détermination État responsable demande d'asile
- 22 septembre 2015 : système de quotas dérogatoire

- Réforme Dublin IV ?

Exemples de domaines d'action privilégiés

L' AGRICULTURE : la politique agricole commune

- 1962
- Importantes réformes : dernière 2013
- Objectifs
 - Accroître la productivité de l'agriculture
 - Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole
 - Stabiliser les marchés
 - Garantir la sécurité des approvisionnements
 - Assurer des prix raisonnables aux consommateurs

2 piliers :

- le soutien des marchés et des revenus agricoles
- La politique de développement rural

Fonds européens : FEADER, FEAGA

38 % du budget européen

Réforme PAC post-2020 :

- Baisse du budget
- Prise en compte difficultés jeunes agriculteurs à l'installation
- Lien subventions directes au respect de l'environnement
- Plus de flexibilité aux Etats dans la répartition des subventions
- Numérisation de l'agriculture européenne

- Priorités « Horizon 2020 »

10 priorités

01		Emploi, croissance et investissement	06		Libre-échange UE-États-Unis
02		Marché unique numérique	07		Justice et droits fondamentaux
03		Union de l'énergie et climat	08		Migration
04		Marché intérieur	09		L'UE en tant qu'acteur mondial
05		Union économique et monétaire	10		Changement démocratique

 Sources : Parlement européen et Commission européenne

Questions ?

INTRODUCTION

« Se fixant de grandes ambitions, l'Europe pourra faire entendre sa voix et défendre des valeurs fortes : la paix, la défense des droits de l'homme, davantage de solidarité entre les riches et les pauvres. L'Europe, c'est le grand dessein du XXIème siècle. »

Simone Veil, première présidente du parlement européen (1979-1982), 1979

Merci pour votre attention !!! 😊